



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 040-214003121-20250328-2025\_03\_024-DE



# **NOTE DE PRESENTATION** **SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Conseil Municipal du 27 mars 2025**



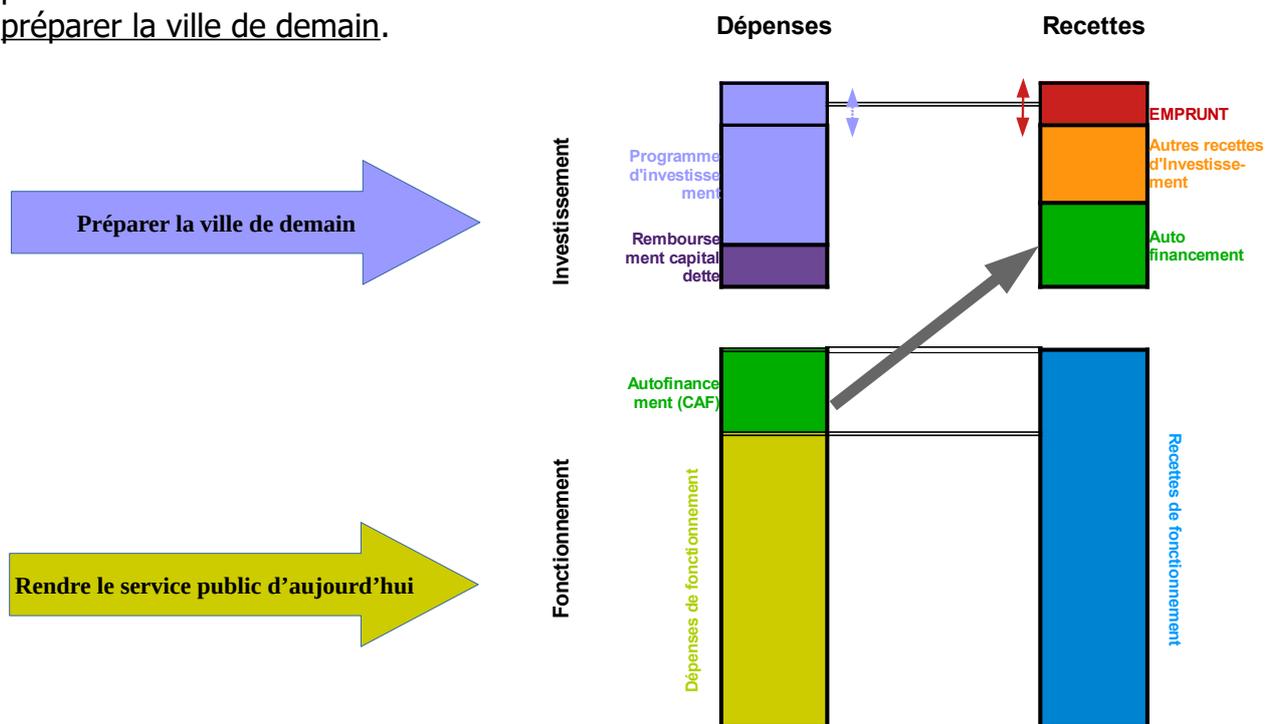
Le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation. Il constitue le second acte du cycle budgétaire annuel de la collectivité après le débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 24 février 2025, et avant la présentation du Compte Administratif 2024.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le DOB et impérativement avant le 15 avril. Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations nécessaires à la gestion courante des services pour rendre le service public aujourd'hui attendu. L'excédent dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant l'autofinancement qui permettra de financer les investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par certaines taxes, par des dotations et subventions, et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à entretenir, à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité et à préparer la ville de demain.



L'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux élus et aux citoyens d'en saisir les enjeux. C'est l'objet du présent document présenté au Conseil Municipal



## **LE BUDGET PRIMITIF 2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a été présenté à l'Assemblée délibérante le 24 février 2025. Il s'agit désormais de procéder à l'adoption du budget 2025 de la Commune.

### ***Éléments de contexte général et local***

La préparation budgétaire de la Ville de Tarnos pour l'année 2025 s'est déroulée dans un contexte inédit.

Le gouvernement Barnier a été censuré sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) le 5 décembre 2024. Il avait également déposé un Projet de Loi de Finances avec d'importants impacts pour les collectivités territoriales.

Le gouvernement Bayrou entré en fonction le 23 décembre 2024 a présenté un nouveau PLF adopté sur le fondement de l'article 49-3 de la Constitution, et validé par le Conseil constitutionnel le 13 février 2025.

Quant au PLFSS, il a définitivement été validé par le Conseil constitutionnel le 28 février 2025.

Le déficit public sur l'année 2024 a atteint un niveau record de 6,1 % du PIB et la dette publique a dépassé les 3000 milliards d'euros. En parallèle, l'activité économique a été marquée par une croissance faible (1,1 % du PIB) et une baisse continue du taux d'inflation autour de 2 %.

Les différents budgets de l'État depuis 2017 se sont caractérisés par une succession d'allègements fiscaux corrélée à une volonté du gouvernement de maîtriser la dépense publique.

Confronté à un dérapage inédit du déficit public en 2024 et manifestant sa volonté de le résorber à hauteur de 5,4 % du PIB, le gouvernement Bayrou a accentué pour 2025 les mesures drastiques sur les dépenses publiques, en particulier sur les collectivités territoriales qui vont ainsi se retrouver amputées de 7,2 milliards d'euros (chiffres AMF).

Le budget de la Ville de Tarnos va directement être impacté par ces mesures tant sur la section de fonctionnement que d'investissement :

> En fonctionnement :

- La LFSS 2025 prévoit un relèvement de 3 points dès 2025 du taux de cotisation employeur sur les traitements des agents pour alimenter la Caisse nationale des agents des collectivités locales (CNAACL) et, à terme, de 12 points d'ici 2028. La Ville de Tarnos sera pénalisée à hauteur de 230 000 € dès le budget 2025, et, si aucune inflexion n'est apportée d'ici-là, de 920 000 € en 2028.

- Un nouveau prélèvement, dont l'impact n'est pas neutre pour la commune, est instaurée par la LFI 2025 : le Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO) qui met à



contribution 2000 collectivités pour redresser les comptes publics. Pour Tarnos, la ponction va s'élever à 132 689 €. Le DILICO s'ajoute à la quasi-absence de perception de la dotation globale de fonctionnement.

- Nulle pour Tarnos en 2021 et 2022 et représentant seulement 29 915€ en 2023 et 3 649€ en 2024, la DGF devrait avoisiner les 0 € en 2025.

Ce DILICO nouveau-né et cette DGF agonisante sont les symboles d'une situation extrêmement singulière (voire unique) pour **la commune de Tarnos** qui, abstraction faite de la compensation de l'abattement -instauré en 2021- de 50 % de la TFB pour les entreprises, **verse ou collecte pour l'Etat plus que celui-ci et ses opérateurs ne lui apportent d'aides ou de dotations.**

> En investissement :

- 2 milliards d'euros sont prélevés au niveau de la LFI 2025 sur les dotations, dont 150 millions sur la DSIL qui a fait l'objet d'un dépôt de dossier pour financer le réseau de chaleur en centre-ville.

Par ailleurs, 487 millions d'euros sont prélevés sur le fonds de compensation de la réforme de la taxe Professionnelle (DCRTP) et surtout, 1,35 milliards sur le Fonds vert (- 54 %!) destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires. Ce sont donc plusieurs projets qui bénéficieront de financements publics en moins.

D'autres mesures nationales restreignant les autres collectivités locales (gel de la fraction de la TVA pour les régions, départements et EPCI) vont également impacter les finances de la commune tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au terme d'une loi de finances 2025 qualifiée par André Laignel, vice-président de l'AMF, de « plus mauvais budget de l'histoire pour les collectivités », au final, entre la hausse de la cotisation CNRACL et l'instauration du DILICO, les premières dispositions du gouvernement Bayrou se traduisent dès le BP 2025 par une dépense supplémentaire de près de **363 000 €** pour notre commune. A cette importante ponction, il conviendra également d'ajouter les recettes que la Ville risque de ne pas percevoir en DSIL ou en fonds vert pour ses projets structurants et de transition écologique.

\* \* \*

Si la gestion de Ville reste saine et ses capacités financières sensiblement supérieures aux autres collectivités de même strate, l'ensemble de ces mesures (CNRACL et DILICO, notamment) contribue à détériorer quelque peu les indicateurs prévisionnels de la collectivité pour 2025. Ainsi, en cas d'exécution conforme au budget voté, nous pourrions aller au 31 décembre prochain vers une capacité d'autofinancement de 2,27 millions d'euros (2,55 au BP 2024), un encours de 12 millions d'euros, et une capacité de désendettement située aux alentours de 5 années.

\* \* \*



Enfin, il convient de relever que la loi de finances réduit l'indemnisation des fonctionnaires et des contractuels placés en Congé de Maladie Ordinaire (CMO) de 100% à 90% du traitement durant les 90 premiers jours d'absence sur l'année glissante, mesure entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2025. Philippe LAURENT, Maire de Sceaux et secrétaire général de l'AMF, a évoqué une « double peine » : malades et sanctionnés !

L'impact individuel de cette mesure s'élèverait au total à environ 40 000 € pour l'ensemble des agents (simulation effectuée sur le nombre de jours de CMO constaté en 2024).

Cette nouvelle attaque contre les agents publics témoigne douloureusement de la considération que les politiques libérales portent à nos services publics.

Il s'agit d'un nouveau jalon d'une fuite en avant mortifère, et pour reprendre quelques tendances fortes sur les 20 dernières années (janvier 2005 → janvier 2025) :

- point d'indice des fonctionnaires : +11,4 %
- inflation : +39,1 %
- dividendes et rachats d'actions du CAC 40 : + 227 % (2004 → 2024)

« **Le service public est le patrimoine ceux qui n'en ont pas** ». Face à l'austérité imposée aux services publics, face à l'appauvrissement relatif de celles et ceux qui les font vivre, face à la cupidité et l'enrichissement éhonté des grandes familles d'actionnaires du CAC40, il devient urgent d'imposer une nouvelle répartition des richesses créées afin de réinvestir puissamment dans nos services publics et nos systèmes de solidarité.

\* \* \*

Le contexte et les enjeux pour les collectivités et leurs agents étant posés, place désormais à la présentation du budget.

Au regard de ces éléments préoccupants, la majorité municipale aborde ce nouvel exercice avec prudence et ambition, et réaffirme quelques orientations fortes :

- elle veillera à favoriser le meilleur service public possible dans le contexte qui lui est imposé
- elle maintient ses taux de fiscalité locale inchangés.
- elle entend continuer à favoriser le bien vivre ensemble à Tarnos, et notamment en maintenant son haut niveau de subventions aux associations

\* \* \*



## x **Le budget primitif est un document de prévision et d'autorisation**

Le budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses, le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité.

C'est un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Mais le budget communal est aussi un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le maire – organe exécutif de la collectivité locale – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

## x **La structure budgétaire 2025**

- **la reprise des résultats 2024**

Le budget 2025 reprend par anticipation le résultat de l'exercice 2024 :

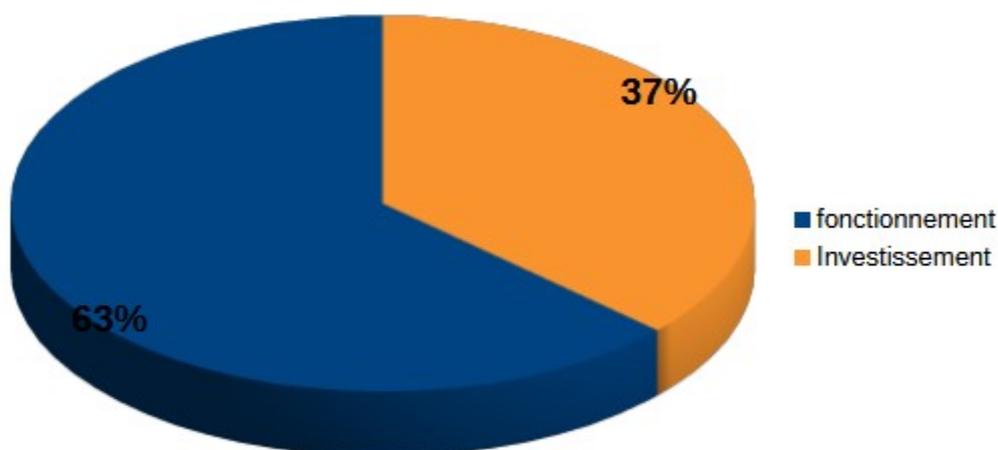
excédent de fonctionnement 2024	2 919 122,99 €
excédent d'investissement 2024	815 451,09 €

Cette reprise du résultat 2024 dès l'adoption du budget 2025 permettra :

- de financer les restes à réaliser 2024 : 2 883 447 € (soit 3 508 720 € en dépenses et 625 273 € en recettes)
- de financer une partie des nouveaux programmes d'investissement 2025

## **Vue d'ensemble du budget principal**

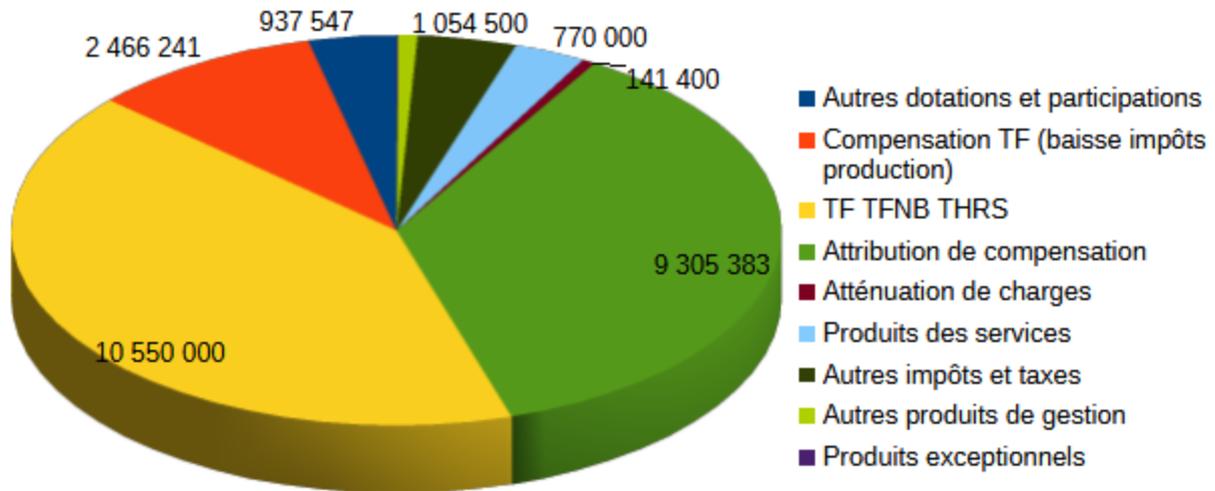
Le budget 2025 s'élève à 40 395 000 €, dont 25 470 000 € en fonctionnement et 14 925 000 € en investissement



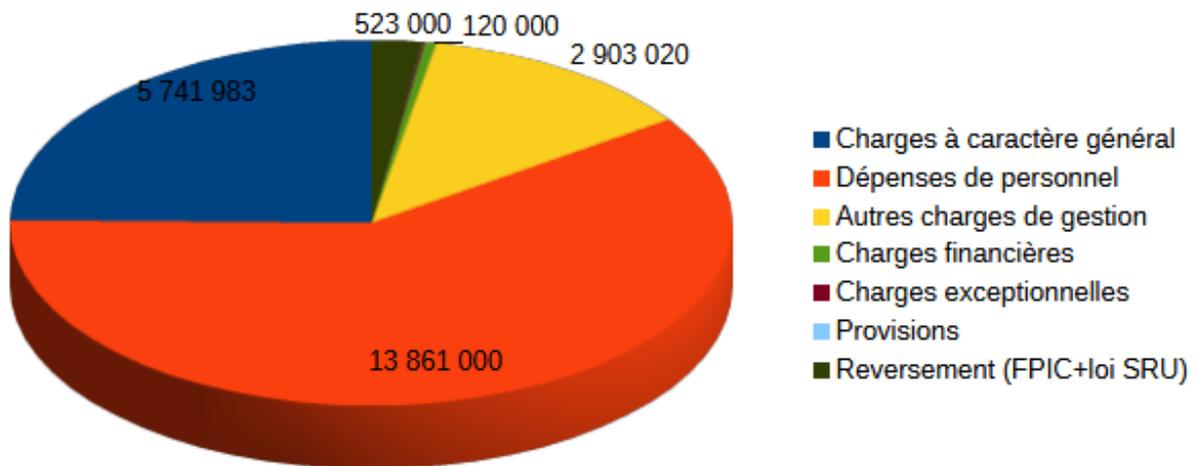


## 1) La section de fonctionnement

### Recettes réelles de fonctionnement ( 25 450 000 €)



### Dépenses réelles de fonctionnement ( 23 175 000 €)



#### **Aux écritures réelles s'ajoutent les écritures d'ordre :**

**En recettes de fonctionnement :** les amortissements de subventions : 20 000 €

**En dépenses de fonctionnement :** la dotation aux amortissements : 900 000 € et le virement à la section d'investissement (uniquement une recette prévisionnelle qui ne fait pas l'objet de réalisation) : 1 395 000 €



■ En recettes (25 450 000 € de recettes réelles)

**Le prévisionnel global des recettes réelles de fonctionnement 2025 reste relativement stable**, ci-dessous le détail des principales lignes de recettes :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
DGF	0	0	29 915	3 649	0
Autres dotations et participations	887 265	1 054 181	981 840	1 049 142	937 547
Compensation Taxe foncière (baisse impôts de production)	1 869 588	2 068 031	2 335 604	2 422 634	2 466 241
TH TF TFNB	8 359 816	8 981 422	9 776 016	10 292 258	10 550 000
Attribution de compensation	9 323 137	9 323 137	9 307 649	9 298 031	9 305 383
Atténuation de charges	165 367	97 248	224 355	150 995	141 400
Produits des services	745 011	719 533	789 988	826 621	770 000
Autres impôts et taxes	1 174 216	1 071 785	1 429 103	1 054 229	1 054 500
Autres produits de gestion	138 809	167 734	194 297	232 161	205 600
<b>Sous total hors produits exceptionnels</b>	<b>22 663 209</b>	<b>23 483 071</b>	<b>25 068 767</b>	<b>25 329 720</b>	<b>25 430 671</b>
Autres produits de gestion : indemnité SMPBA acquisitions Trambus			461 088	0	0
Produits exceptionnels	3 038 632	1 243 878	2 860 063	68 799	19 329
<b>TOTAL</b>	<b>25 701 841</b>	<b>24 726 949</b>	<b>28 389 918</b>	<b>25 398 519</b>	<b>25 450 000</b>

- **La DGF** : rétrospective 2013-2025 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021-2022	2023	2024	Estimation 2025
DGF	1 599 385 €	1 449 673 €	1 072 684 €	637 550 €	325 763 €	235 474 €	126 639 €	33 938 €	0 €	29 915 €	3 649 €	0 €

**DGF en euros par habitant** :

	Tarnos 2023	Moyenne de la strate 2023	Tarnos 2024	Tarnos 2025 estimation
DGF/population	2 €	180 €	0,28 €	0 €



- **Les autres dotations et participations** : les principales dotations et participations perçues par la commune :

ORGANISMES	LIBELLES	Estimations 2025
ETAT	Dotation recensement	2 377 €
ETAT	Dotation titres sécurisés	35 000 €
ETAT	Compensation charges maternelle école Notre Dame Forges	10 188 €
CD40	Fonds départemental de péréquation de la TP	3 500 €
CD40	Subvention saison culturelle + jazz en mars	4 500 €
CD40	Subventions éveil structures petite enfance	23 000 €
CD40	Subvention animation médiathèque	5 000 €
Communes Ondres et St Martin de Seignanx	Participations école municipale de musique	40 500 €
CAF	CTG (convention territoriale globale)	44 000 €
CAF	Participations activités sce jeunesse	13 600 €
CAF	Subventions structures petite enfance	601 633 €
CAF	Solde ASRE 2024 et pause méridienne + subv festival alimenterre	32 200 €
SAFRAN	Participation crèche St Exupéry	109 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>924 898 €</b>

- Les compensations de l'État : depuis 2021, la commune ne perçoit plus que des compensations au titre de la TF :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Compensation TF	1 869 588	2 068 031	2 335 604	2 422 634	<b>2 466 241</b>

### - **La fiscalité (THRS TFB TFNB)**

#### **Réformes intervenues en 2021 :**

- les communes ne perçoivent plus que la taxe foncière (TF) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Pour rappel, depuis 2024, la commune applique une majoration de la THRS à hauteur de 40 % (majoration possible jusqu'à 60 %).

- la baisse des impôts de production se traduisant par la réduction de 50 % de la valeur locative des bases de TFB et de CFE pour les entreprises. Afin de compenser cette perte de ressource pour les collectivités, mise en place d'une allocation compensatrice (cf tableau ci-dessus).

- taux de TF depuis 2021 : 44,20 % (incluant le taux départemental)

- taux de TH : 19,97 %



## Evolution prévisible du produit de la fiscalité en 2025 :

→ le taux de **revalorisation des bases de fiscalité en 2025 sera de 1,7 %** (revalorisation fonction de l'inflation constatée de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N). Pour rappel en 2024, cette revalorisation était de 3,9 %.

→ chaque année, certaines exonérations de TF prennent fin et permettent d'abonder les recettes fiscales, en 2025 les fin d'exonérations vont se traduire par un montant de produit fiscal supplémentaire estimé à 53 000 €.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimation 2025
Produits fiscaux	8 359 816 €	8 981 422 €	9 776 016 €	10 292 258 €	10 550 000 €

- **L'attribution de compensation** : en 2025, le montant de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes du Seignanx sera de 9 305 383 €.

	2022	2023	2024	2025
Attribution de compensation	9 323 137	9 307 649	9 298 031	9 305 383

## - **Les autres impôts et taxes :**

	2022	2023	2024	Estimation 2025
Taxe additionnelle aux droits de mutation	707 048	924 957	581 687	570 000
Taxe sur la consommation finale d'électricité	180 105	339 475	243 758	243 700
Taxe de séjour	93 577	84 586	142 511	160 000
Taxes locale sur la publicité extérieure	77 683	79 099	74 560	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 058 412</b>	<b>1 428 117</b>	<b>1 042 516</b>	<b>1 048 700</b>

- **La taxe sur l'électricité** : le calcul annuel de la part communale s'effectue au niveau de chaque commune, et un arrêté préfectoral indique à chaque commune le montant attribué.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure** : concerne les dispositifs d'affichage publicitaire et les enseignes.

- **Les taxes additionnelles aux droits de mutation** : pour rappel le montant 2023 était exceptionnellement élevé du fait de la cession de l'hypermarché Carrefour au printemps 2023.

- **La taxe de séjour** a évolué à la hausse ces dernières années. Cette hausse devrait se poursuivre en 2025.



## **- Le produit des services :**

Ci-dessous les principaux produits des services :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimation 2025
Concession dans les cimetières	22 280	26 350	40 890	25 290	15 000
Redevance DSP CLSH	21 240	21 240	21 240	21 240	21 240
Ecole de musique	79 869	97 393	109 440	75 536	75 000
Ecole des sports	7 354	5 983	6 113	8 527	6 500
Service jeunesse	12 621	18 609	23 954	17 606	15 000
Crèches	182 768	183 957	202 377	227 961	215 135
Restauration scolaire	375 676	315 714	322 963	364 228	346 000
<b>Total</b>	<b>701 808</b>	<b>669 246</b>	<b>726 977</b>	<b>740 388</b>	<b>693 875</b>

## **- Les autres produits de gestion :**

Pour l'essentiel, il s'agit des revenus des immeubles communaux : location locaux placette du métro, logements des gardiens, location de propriétés communales ... ces recettes sont estimées à 205 600 € pour 2025.

	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
loyers des immeubles	131 577	160 696	155 280	232 161	205 600

## **- Les atténuations de charges :**

Elles concernent les recettes relatives au remboursement de l'assurance statutaire ou de la CPAM (accident du travail, maladie...), ainsi des recettes relatives à la mise à disposition de personnel. Elles sont évaluées à 141 400 € pour l'exercice 2025.



■ En dépenses (23 175 000 € de dépenses réelles)

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisionnel 2025
Charges à caractère général	4 255 119	4 588 205	5 164 812	5 213 160	5 741 983
Dépenses de personnel	11 861 685	12 456 004	12 723 261	13 388 853	13 861 000
Autres charges de gestion	2 400 077	2 261 926	2 433 366	2 655 170	2 903 020
Charges financières	168 136	146 387	159 497	127 135	120 000
Charges exceptionnelles	25 003	26 404	11 591	2 035	19 997
Provisions			5 360	0	6 000
Reversement (FPIC+loi SRU)	486 805	382 669	394 804	353 764	523 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 196 825</b>	<b>19 861 595</b>	<b>20 892 691</b>	<b>21 740 117</b>	<b>23 175 000</b>

- **Le chapitre des charges à caractère général** regroupe l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement des services : énergies, fluides, achats des produits alimentaires, maintenance, location, entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie, prestations de services, téléphonie, DSP du centre de loisirs,...

Le montant prévisionnel de l'ensemble des dépenses de ce chapitre se situe aux environs de 5,7 M€.

Le prévisionnel des charges à caractère général est en hausse par rapport au réalisé 2024 mais relativement stable par rapport au prévisionnel 2024.

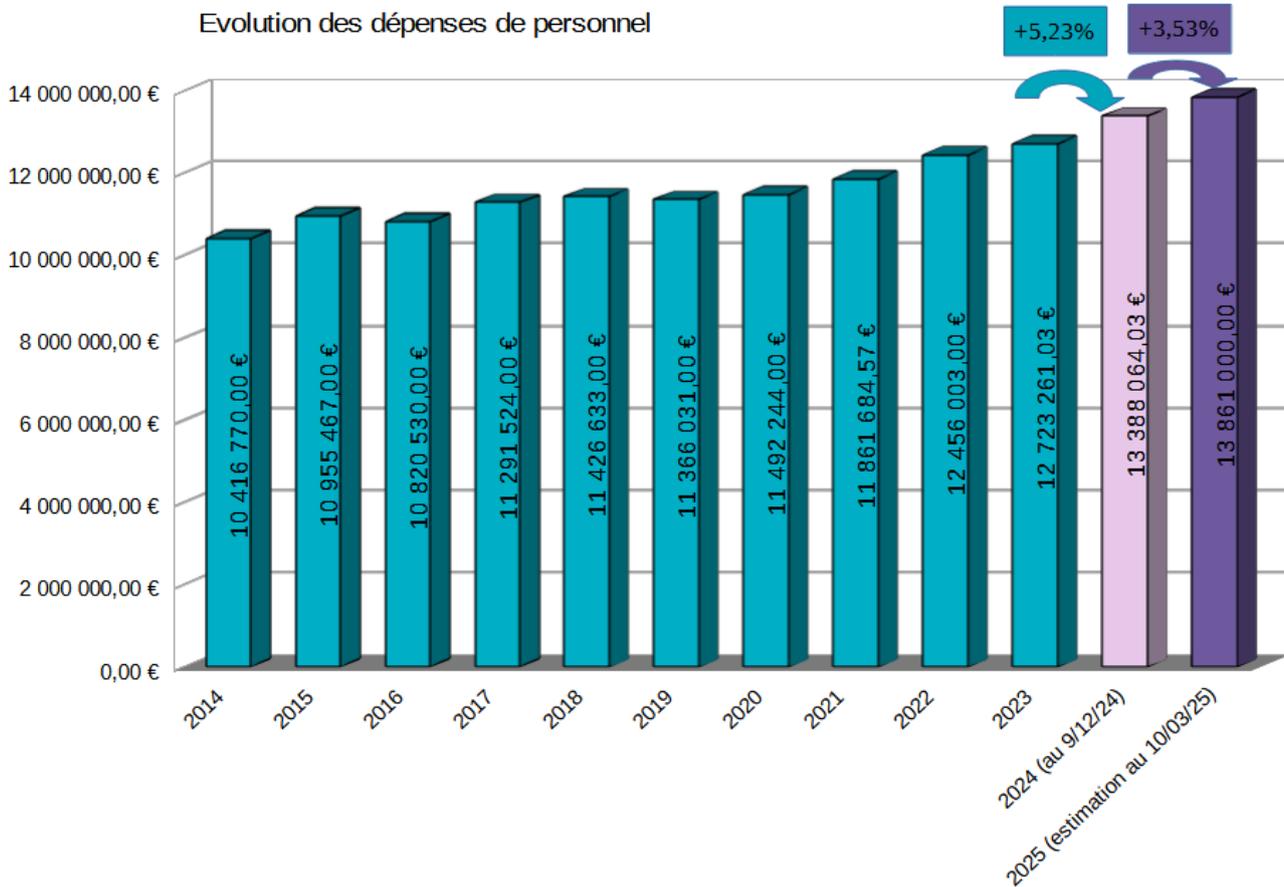
Ci-dessous les principaux postes de dépenses de ce chapitre :

Libellés	Estimations 2025
Eclairage public	175 000 €
Electricité bâtiments	420 000 €
Gaz P1	300 000 €
Carburant	150 000 €
Assurances	185 000 €
Location véhicules	114 000 €
Matériaux pour entretien bâtiment et voirie	218 000 €
Prestations élagage/abattage entretien espaces verts	84 000 €
Denrées alimentaires	420 000 €
DSP CLSH	965 200 €
Action culturelle : saison culturelle, jazz en mars, concert été, animation médiathèque	214 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 245 400 €</b>



## - Les dépenses de personnel :

Les crédits pour 2025 sont estimés à 13 861 000 €, soit une augmentation de 3,53 % par rapport aux crédits consommés en 2024. Pour mémoire, en 2024, les crédits votés s'élevaient à 13 441 500 € (consommés à hauteur de 13 388 000 €).



Pour le budget 2025, l'estimation est réalisée à effectifs constants. Elle se base également sur une saison estivale identique en terme de recrutements et sur une hypothèse de remplacement des départs à la retraite (7 estimés en 2025) et de renouvellement des contractuels présents au 31/12/24.

L'augmentation de 3,53% du budget de la masse salariale est notamment due à :

- Des mesures réglementaires et statutaires connues

- L'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL de 3 points de 31,65 % à 34,65 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui aura un impact d'environ 230 000€

- La réforme des retraites n'est pas sans impact la masse salariale (GVT, absentéisme, reclassements). Les sept départs à la retraite prévus à ce jour pour 2025 ne pourront atténuer qu'à la marge l'effet GVT... d'autant que cette estimation reste à prendre avec précaution au regard de l'impact de la réforme des retraites sur l'âge légal de départ et la



durée de cotisation nécessaire. Certaines situations individuelles peuvent être lourdement impactées dans le montant de leur pension de retraite, notamment en cas de carrière incomplète, entraînant par voie de conséquence une prolongation de leur activité.

- Des mesures sociales

La collectivité a décidé de poursuivre pour la sixième année consécutive l'indexation du régime indemnitaire sur le taux d'inflation : 1,2 % pour 2025.

Cette nouvelle revalorisation du régime indemnitaire est intervenue au 1er janvier 2025. Elle témoigne d'un engagement fort de la collectivité auprès de ses agents.

- des créations de poste

Afin de permettre à l'administration communale de faire plus efficacement face à ses missions, le 24 février le conseil municipal a validé la création de 3,5 nouveaux postes qui ont déjà été ou seront pourvus dans les prochains mois.

### - Le chapitre « autres charges de gestion »,

ORGANISMES	Prévisions 2025
SDIS	371 400 €
Parc des sports	305 000 €
Géolandes	6 000 €
SM protection du littoral landais	52 000 €
Syndicat mixte ALPI	7 400 €
SM de gestion des baignades landaises	22 000 €
SPPPI qualité de l'air (prévention des pollutions industrielles)	4 650 €
SMPBA syndicat mobilité	488 000 €
ADACL	13 317 €
DFCI	260 €
Participation pôle des services	265 000 €
Participation école Notre Dame des Forges	58 406 €
CCAS	500 000 €
SYDEC (part travaux sur réseaux télécom)	30 000 €
Subventions aux associations*	525 000 €
	<b>2 648 433 €</b>

\*Les subventions aux associations font l'objet d'une délibération et la liste des associations subventionnées sera annexée à cette délibération.



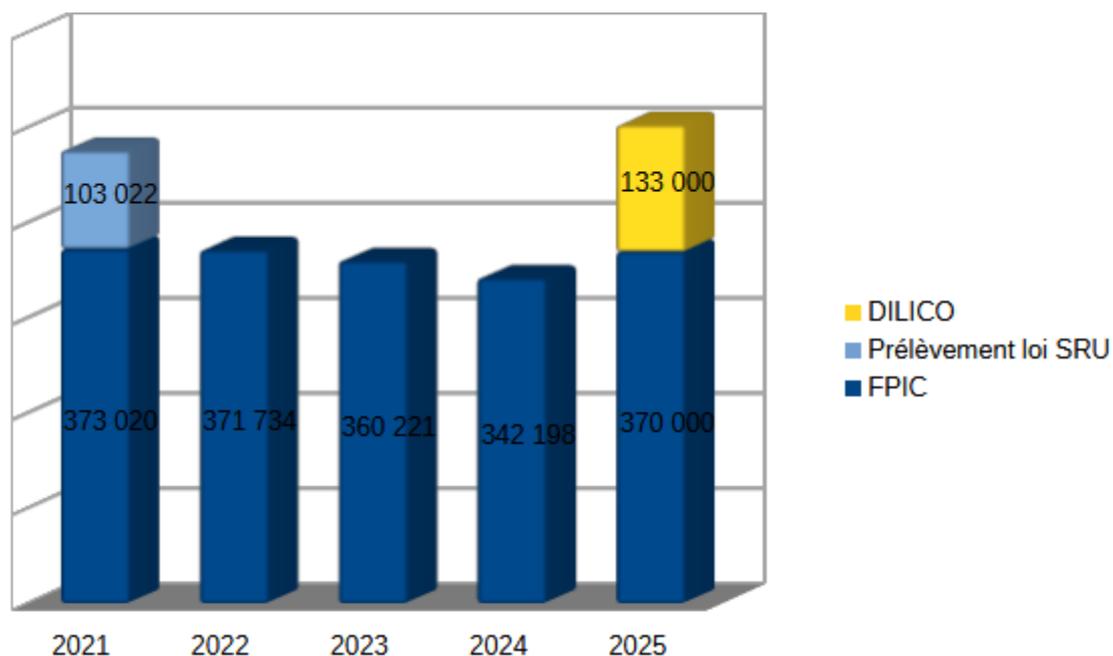
- Les **charges financières**, correspondant aux remboursements des intérêts des emprunts, s'élèveront à 120 000 € en 2025.

- **Les atténuations de produits** regroupaient jusqu'à présent **le Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales communales (FPIC) et la pénalité loi SRU**. En 2025 la commune est soumise à un nouveau prélèvement institué par la loi de finances 2025 : un **Dispositif de LIssage COnjoncturel (DILICO)** des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce dispositif instaure un prélèvement de 1 milliard d'euros sur plus de 2 000 collectivités dont 250 millions d'euros pour les communes.

→ L'estimation de la contribution communale 2025 au **FPIC** est de 370 000 €

→ En 2025, la commune ne devrait pas s'acquitter de la « **pénalité loi SRU** » grâce à la prise en compte de la subvention versée à XL Habitat pour l'opération Grândola qui vient en déduction de cette pénalité.

→ **Contribution DILICO** : la contribution 2025 de la commune de Tarnos est estimée à près de 133 000 €





■ L'autofinancement prévisionnel et l'épargne brute :

**L'épargne brute** est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (ne prend pas en compte les charges et les produits exceptionnels)

**Autofinancement prévisionnel (BP) et épargne brute (CA):**

Autofinancement Prévisionnel BP	2021	2022	2023	2024	2025
	2 350 000	2 678 000	2 805 000	2 565 000	2 275 000
Autofinancement prévisionnel « retraité »*			2 325 000		
Epargne brute constatée au compte administratif	3 491 000	3 647 000	4 187 000	3 590 000	

\*autofinancement prévisionnel « retraité » : en 2023 hors indemnité SMPBA (480 000 €)

A noter que l'autofinancement prévisionnel annuel est toujours moins élevé que l'épargne brute constatée à la clôture de l'exercice, car tout en appliquant le principe de sincérité lors de l'élaboration budgétaire, la collectivité y ajoute une démarche de prudence tant en dépenses qu'en recettes.

**Pour 2024, le différentiel entre l'autofinancement prévisionnel et l'épargne brute constatée à la clôture de l'exercice est principalement du à :**

→ un réalisé 2024 des dépenses de fonctionnement inférieur au prévisionnel 2024 :

- pour les charges à caractère général : - 463 000 €, notamment pour les dépenses d'énergie, les fournitures pour les chantiers travaux en régie, les prestations de services (espaces verts, bâtiment, urbanisme...)
- pour les dépenses de personnel : - 52 000 €
- pour les prélèvements FPIC et loi SRU : - 92 000 €
- pour les autres charges de gestion courante : - 254 000 € (participation au pôle des services et participation versée au SYDEC)

→ des perceptions des recettes de fonctionnement plus importantes que le prévisionnel :

- le produit des services : + 66 000 €
- des droits de mutation : + 131 000 €

## **2) La section d'investissement**

■ Les recettes

**- La taxe d'aménagement :**

En 2024, le montant de taxe d'aménagement perçu était de 191 761 € .

En 2025, le montant des recettes relatives à la taxe d'aménagement peut être estimé aux alentours de 250 000 €.

**- Les cessions foncières**

→ des cessions foncières à hauteur de 2 000 000 € sont inscrites dans les prévisions budgétaire 2025.



Pour rappel : d'un point de vue comptable, les cessions foncières font l'objet d'une provision en recette d'investissement (chapitre 024) et d'une réalisation en recette de fonctionnement (article 775).

- **Les subventions ou participations** pour différents projets seront perçues ou sollicitées :

ORGANISMES	LIBELLES	2025
ETAT	DSIL pour réseau de chaleur	474 000 €
ETAT	Projets NEFLE « notre école faisons là ensemble » J Jaurès + Barbusse	39 500 €
SYDEC/ADEME	Réseau de chaleur année 1	313 257 €
CCSX	Réseau de chaleur (solde)	75 000 €
CD40	Arrachage jussie	3 600 €
CAF	Confort été crèche St Ex	20 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	Arrachage jussie	6 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	Voirie 8 mai 1945	50 000 €
Agence de l'eau Adour Garonne	ZIP conformité EU	25 000 €
FAFA fédé foot amateur	Complexe Mabillet	24 000 €
SMPBA	Arrêts de bus Lénine	10 000 €
FEDER via pays ALO	Abris vélo	40 000 €
ALVEOLE	Abris vélo	10 000 €
FEDER	Natura 2000	8 000 €
FEDER	Plan plage digue	40 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 138 357 €</b>

Au total, un montant de **subventions et participations estimé à 1 138 357 €**, auquel s'ajoute le **produit des amendes de police estimé à 90 000 €**.

- **Le FCTVA :**

Perception en 2025 du FCTVA relatif aux dépenses 2024 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette évaluée à **1 373 000 €**.

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 :**

L'excédent de fonctionnement 2024 (2 919 123 €) sera affecté à la section d'investissement afin de financer les restes à réaliser 2024 et une partie des programmes d'investissement 2025.

- **L'excédent d'investissement 2024 :**

L'excédent d'investissement 2024 (815 451 €) est également repris lors du budget 2025.



## - L'emprunt :

En 2024, comme en 2023, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt. En 2025, le montant de l'emprunt inscrit au budget afin de financer les programmes d'investissement 2025 est de 3 321 000 €. Ce montant de 3 321 000 € est le montant maximum qui est susceptible d'être souscrit en 2025, sachant que le recours à l'emprunt sera fonction de la réalisation des programmes d'investissement.

### ■ Les dépenses

- **Le remboursement du capital de la dette** : en 2025, le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à 870 000 €.

- **Les annuités de portage de l'établissement public foncier Landais (EPFL)** pour les acquisitions TOVAR, LARRIEU, CABRITAUZ, LABAT, POMMARES, CHIQUIRIN, THEODORE à hauteur de 521 250 €.

Les portages s'effectuent en 5 annuités, les 4 premières à hauteur de 15 % et le solde la cinquième année.

- **Les programmes d'investissement 2025 s'élèvent à 9,3 millions** (hors restes à réaliser), les principaux projets d'investissement concernent (détail joint aux documents budgétaires) :

▶ **Les bâtiments** pour 3,1 millions € avec notamment le hangar du centre technique (247 000 €), le réseau de chaleur (509 000 €), la salle Biarrotte (670 000 €) ...

▶ **Les cimetières** pour 68 000 € avec la reprise de concessions, de la maîtrise d'œuvre pour une nouvelle tranche au cimetière paysager, diverses remises en état ...

▶ **L'environnement, le pluvial et la gestion des risques** pour 333 000 € pour le programme de pluvial, la défense incendie, la biodiversité en ville ...

▶ **Les aménagements urbains, la mobilité** pour 4,6 millions €, la poursuite de la participation à la voie de contournement (143 000 €), les travaux d'aménagement de la voirie Grand Jean (340 000 €) et du 8 mai 1945 (493 000 €), des acquisitions foncières pour un montant de 2 000 000 €, le programme de voirie 2025 (552 000 €)...

▶ des acquisitions de **véhicules, de mobiliers et de matériels** pour les services.

▶ l'acquisition de **logiciels** et de **matériels informatiques**

▶ un nouveau **site internet** de la ville

Ci-dessous la liste des programmes d'investissement 2025 :



<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025</b>	<b>Propositions 2025</b>
<b>DIRECTION AMENAGEMENT ET PATRIMOINE</b>	<b>8 786 954</b>
<b>BATIMENTS</b>	<b>3 128 625</b>
<b>OPERATIONS ET EUDES STRUCTURANTES</b>	<b>2 326 495</b>
Crèche St Exupéry confort été	45 000
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL compl hangar véhicules pro	247 000
CMAC Désamiantage + démolitions logements	165 000
ECOLE D Poueymidou brises soleil verticaux	45 000
RESEAU DE CHALEUR	508 667
SALLE BIARROTTE extension + chauffage	670 584
MABILLET panneaux photovoltaïques+ raccordement élec	147 940
CHAUFFAGE + CLIM	187 304
TOUS BATIMENTS Marché MOE	30 000
PROGRAMME TOITURE ET PARKING PHOTOVOLTAIQUE	10 000
PROGRAMME SECURISATION TOITURE	120 000
RENOVATION LOGTS PRIVES COMMUNAUX	150 000
<b>BATIMENTS RECCURENTS</b>	<b>742 130</b>
Aménagement et équipement bâtiments (récurrents PPI)	742 130
<b>AIRES DE JEUX</b>	<b>60 000</b>
Programme Aires de jeux	60 000
<b>CIMETIERES</b>	<b>68 000</b>
Reprises concessions+ MOE pour nouvelle tranche cimetière paysag	68 000
<b>Environnement/Pluvial/Risques</b>	<b>333 010</b>
Biodiversité en ville, signalétiques plages, ZIP mise en conformité EU	204 000
Travaux pluvial	129 010
<b>Aménagements urbains/VRD/Mobilité</b>	<b>4 590 541</b>
<b>VOIRIE PPI PROGRAMMES</b>	<b>1 498 366</b>
VOIRIE 8 MAI 1945	493 000
VOIE DE CONTOURNEMENT PARTICIPATION CD 40	143 000
GRAND JEAN année 2 travaux d'aménagement	340 361
GIRATOIRE PETIT JEAN/1er MAI	150 000
GRIMAU réaménagement portion CD40	50 000
PISTE CYCLABLE 1 <sup>er</sup> MAI étude MOE	20 000
PISTE CYCLABLE COTE DU MOULIN participation CD64	5 005
VEGETALISATION COURS D'ECOLES	150 000
BOUILLAR CARREFOUR LENINE	25 000
PARKING P FONTENAS	102 000
VOIRIE M ARNAUD LAFITTE	20 000
<b>VOIRIE PPI RECURRENTS</b>	<b>552 500</b>
Programmes de voirie 2025	552 500
<b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS PAR ENTREPRISE</b>	<b>41 000</b>
Débroussaillage + replantation suite abattage + clôture	41 000
<b>SIGNALISATIONS</b>	<b>100 000</b>
Programmes de signalisations verticale et horizontale	100 000
<b>MOBILIER URBAIN</b>	<b>50 000</b>
Abris vélo, mobilier parking sous couvert forestier, mobilier Dous Haous...	50 000



<b>PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2025 suite</b>	<b>Propositions 2025</b>
<b>PROJETS URBAINS / MOBILITE</b>	<b>2 241 800</b>
BARTHES étude cheminement vélo Barthes/Platanes	20 000
LA BAYE / CMAC étude urbaine	15 000
SERPA 3 études programmatiques plot communal	20 000
ETUDE COMPL OAP entrée de ville mixité logt et commerces	15 000
HALTE FERROVIAIRE étude implantation	12 000
Acquisitions foncières 2025	2 000 000
ABRIS VELOS OUVERTS	72 000
ABRIS VELO plan mobilité agents	14 400
TOUTE COMMUNE Abris voyageurs	23 400
PLAN PLAGE DIGUE étude MOE	50 000
<b>ECLAIRAGE PUBLIC - RESEAU ELECTRIQUE</b>	<b>106 875</b>
FEUX TRICOLORES AMO audit	7 000
FEUX TRICOLORES géoréférencement	6 000
FEUX TRICOLORES réparations	12 000
Réseaux pour fêtes locales centre ville	6 500
SYDEC changement de mâts	20 000
SYDEC : renouvellement lanternes boules	55 375
<b>VEHICULES ET MATERIEL</b>	<b>666 778</b>
Véhicules et engins : parc auto, nacelle, fourgons, camion benne...	587 054
Matériel 2025 DAP	79 724
<b>DIRECTION DES RESSOURCES</b>	<b>157 050</b>
CP : Mobilier divers services (renouvellement matériel)	17 000
RH : Mobilier suite préconisation médicale + matériel prévention	13 000
Informatique logiciels + matériel (services + écoles)	127 050
<b>DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>124 676</b>
Service restauration scolaire+entretien bâtiments	15 356
Cuisine centrale	22 360
Petite enfance	21 200
Service jeunesse	1 560
Service éducation	34 200
Système sécurité écoles	30 000
<b>DIRECTION VIE CULTURELLE ET SPORTIVE</b>	<b>216 900</b>
Équipe logistique	153 900
Animations sportives	4 000
École de musique	9 000
Médiathèque -acquisition de documents	50 000
<b>SERVICE COMMUNICATION</b>	<b>43 500</b>
Refonte site internet de la ville	43 500
<b>POLICE MUNICIPALE</b>	<b>15 190</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 344 270</b>



## RESTES A REALISER DEPENSES 2024

Article	Prog	Fonction	Libellés	Montant
2031	2306	845	ETUDE URBAINE SECTEUR BITON	4 320
2031	2200	020	DECRET TERTIAIRE	10 944
2031	1907	322	MOE PROJET MABILLET	32 164
2031	0805	734	ETUDE HYDRAULIQUE	11 660
2041582	0123	512	EP SYDEC PARVIS SERPA	39 637
2041582	1907	322	RESEAU DP AMENAGEMENT ALIMENTATION STADE MABILLET	34 024
2041582	1909	512	TRAVAUX EP SYDEC	230 563
2041582	1911	512	TRAVAUX EP SYDEC	1 482
2041582	2217	512	AMENAGEMENT ESTHETIQUE URBAIN 8 MAI 1945	142 202
2041582	2103	512	EP SYDEC GRAND JEAN – ARBOUSIERS	685 571
2041582	2305	512	DEPLACEMENT CANDELABRES BD DE LA YAYI	3 447
2041582	2415	512	AMENAGEMENT RUE TREYTIN ET G PHILIPPE	36 605
2128	1912	201	VEGETALISATION COURS ECOLE POUEYMIDOU	54 030
2128	2204	511	AMENAGEMENT PAYSAGER PAR ENTREPRISES	23 762
2128	1308	30	AMENAGEMENT BAYE	600
21311	0037	020	HDV VERRIERE BANQUE D'ACCUEIL	2 452
21312	0015	201	ÉCOLE LASPLACETTES	3 798
21312	0114	201	ECOLE CH DURROTY	2 576
21312	0116	201	ECOLE O.DUBOY	15 387
21312	0119	201	ECOLE BARBUSSE	23 238
21312	0202	201	ECOLE J JAURES	1 890
21314	0013	321	L LAGRANGE	1 438
21314	0434	311	PARVIS MEDIATHEQUE	3 903
21316	0607	025	REFECTION MURS CIMETIERE FORGES	112 339
21316	2107	025	REPRISES CONCESSIONS	9 190
21318	0111	020	SALLE BIARROTTE	42 174
21318	0112	020	CARROTAGE MUR CLSH CASTILLON	668
21318	0502	020	P3 + P 5 GAZ - TRAVAUX CHAUFFERIES	16 979
21318	0608	020	CONFORMITE SECURITE BATIMENTS	4 829
21318	0609	281	EVAPORATEUR CHAMBRE FROIDE	1 277
21318	1204	020	COURSIVE CTM DEMOLITION	26 270
21318	1203	4221	CRECHE ST EXUPERY PERGOLA	7 620
21318	1603	020	ACCESSIBILITE BATIMENTS	6 106
21318	1605	020	DESAMIANPAGE	8 952
21318	1916	020	BORNE PARC DE LA NATURE	19 102
21318	2009	020	ETANCHEITES TOITURES	13 173
21318	2200	751	DECRET TERTIAIRE	27 458
21318	2307	020	SECURISATION TOITURE	11 360
21318	2404	020	BORNE PLACE DOUS HAOUS	18 317
21318	2405	020	ALARME	11 766
21318	2420	020	SDIE (schéma directeur immobilier énergétique)	112 501
2138	0241	020	EGLISE DES FORGES	5 982
2138	2302	020	PROPRIETE LABAT	2 812



### suite restes à réaliser dépenses 2024 :

Article	Prog	Fonction	Libellés	Montant
2152	0003	87	PARTICIPATION CCSX POUR VOIRIE GRANDE BAYE	38 583
2152	0123	518	PARVIS SERPA	184 668
2152	1610	518	JALONNEMENT DYNAMIQUE	53 964
2152	0236	845	MOBILIER URBAIN	11 246
2152	0320	845	SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE	54 966
2152	0613	845	VOIRIES COMMUNALES	56 341
2152	1911	845	VOIRIE LENINE	153 654
2152	2002	845	TRAVAUX VOIRIE RUES DES ERABLES PRUNUS CHEVREUIL	176
2152	2217	845	MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE TRAVAUX RUE 8 MAI 1945	20 400
2152	2301	845	PARTICIPATION CCSX VOIRIE GRAND JEAN	67 817
2152	2109	734	BASSIN LENINE	290
2152	2117	845	ETUDE TRAFIC ROND POINT PETIT JEAN GRAND JEAN	2 040
2152	2305	845	CONTINUITE PIETONNE LA YAYI	22 844
2152	2406	845	MODE DOUX ONDRES / TARNOS	35 558
2152	2415	845	VOIRIE TREYTIN / G PHILIPPE	335 329
2152	0805	734	PLUVIAL	33 294
2152	0342	845	POSE POTEAU INCENDIE	5 528
2158	0214	020	OUTILLAGE PLOMBERIE	215
2158	0544	020	CAMION POLYBENNE	208 510
2158	1308	322	MICRO TRACTEUR DVCS	20 677
21831	0001	020	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	9 566
21848	0001	020	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	399
2188	0135	020	ARMOIRE FROIDE	5 119
2188	1308	028	MATERIEL DVCS	16 609
2188	1308	30	BACHE POUR PRATICABLES	3 640
2188	2100	4221	LINGE POUR MICRO CRECHE	83
2313	1204	020	BOX A MATERIAUX CTM	45 110
2313	1907	322	PROJET MABILLET	179 133
4581	2301	845	VOIRIE TREYTIN	118 396
<b>TOTAL</b>				<b>3 508 720</b>

### RESTES A REALISER RECETTES 2024

Articles	Prog	Fonction	Libellés	Montant
1321	1907	322	SOLDE DSIL 2023 MABILLET	117 515
1323	1907	322	SOLDE CRTE MABILLET	100 000
1323	1911	845	SOLDE CD40 POUR VOIRIE LENINE	215 000
1328	2301	845	SOLDE PEPE LIDL	84 782
1328	2109	734	AGENCE DE L'EAU POUR BASSIN LENINE	107 976
<b>TOTAL</b>				<b>625 273</b>



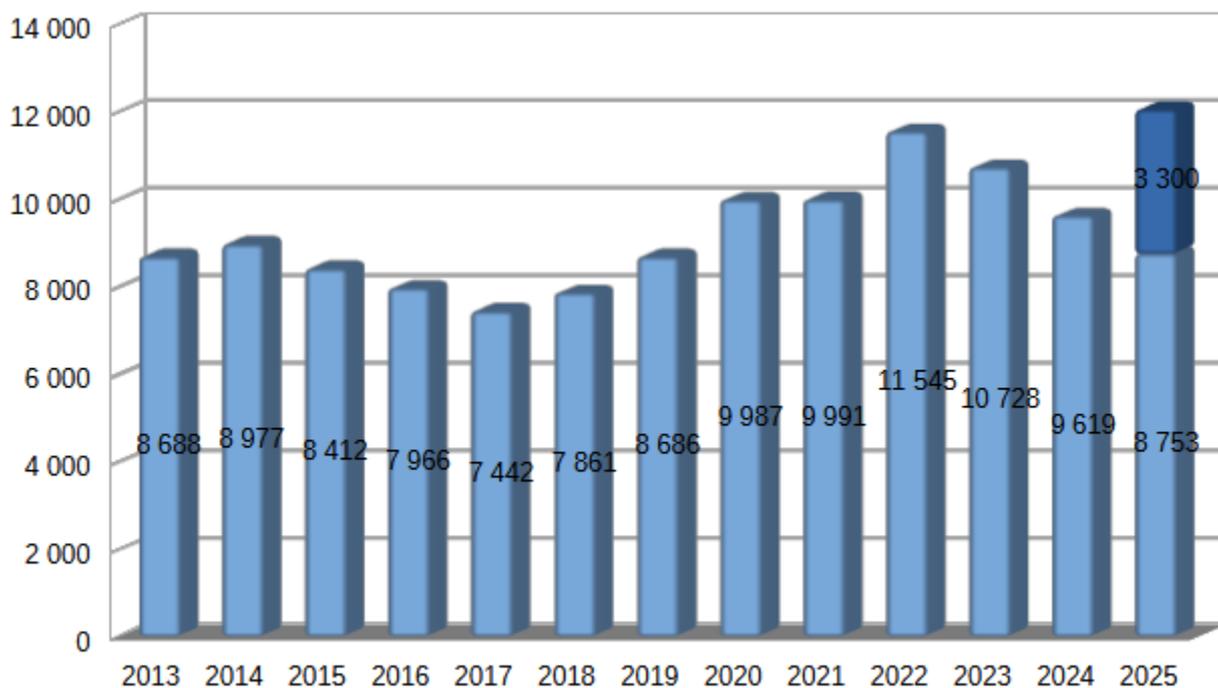
### 3) La dette et les engagements financiers de la collectivité.

- **La dette** : La commune ne dispose que de contrats à taux fixe.  
L'encours de la dette au 1er janvier 2025 s'élève à 9 619 456 €.

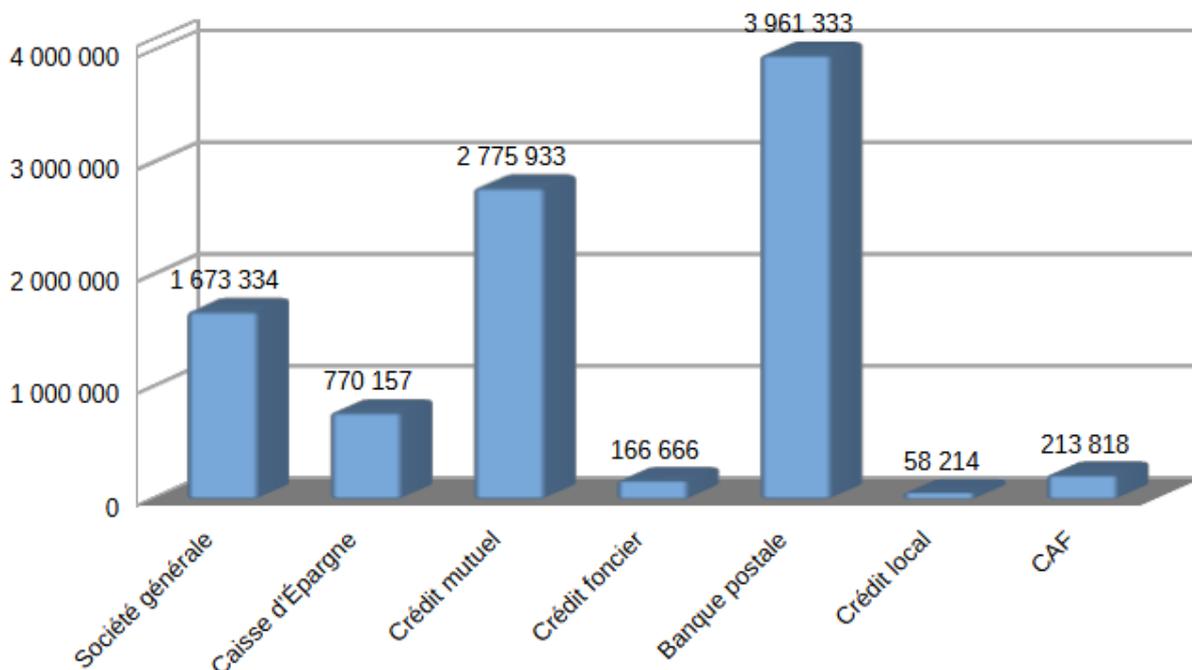
Soit un endettement de 727 € par habitant. L'endettement de la commune est inférieur à celui de la moyenne des communes de même strate, qui est de 801 € par habitant (source « comptes des communes » pour l'année 2023).

#### Evolution de l'endettement au 31/12

**En 2025 si la commune réalise un emprunt de 3 300 000 €**



#### Encours par prêteurs au 31/12/2024





## - Les engagements financiers de la collectivité

### Liste des organismes pour lesquels la commune :

#### a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

Prochainement la commune va détenir 10 parts sociales de la SCIC Aupa dans le cadre de la convention d'autopartage Citiz (2 000 €)

#### b)... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
CDC HABITAT SOCIAL (Ex COLIGNY)	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION
Eco lieu LACOSTE	ASSOCIATION
FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	ASSOCIATION

### **Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement**

	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
CDC Habitat (ex Coligny)	1 310 741	508 920,51	57 263,08	22 414,34	34 848,74
COL	6 021 417	4 703 965,85	205 554,56	157 635,62	47 918,97
CBE	537 500	288 809,10	33 328,38	5 922,12	27 406,26
Eco lieu Lacoste	15 000	9 765,23	1 454,46	122,95	1 331,52
Habitat et humanisme	181 586	174 529,71	4 718,38	4 579,93	138,45
<b>TOTAL</b>	<b>8 066 244</b>	<b>5 685 990,40</b>	<b>302 318,86</b>	<b>190 674,96</b>	<b>111 643,94</b>



Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre, s'agissant des **personnes privées**, les garanties d'emprunt sont encadrées par **3 règles prudentielles cumulatives**, visant à limiter les risques :

1- **plafonnement pour la collectivité** : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement. Le montant total des annuités d'emprunts garanties ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement.

2- **plafonnement par bénéficiaire** : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti

3- **division du risque** : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

**Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.**

Pour Tarnos :

Pour rappel, à ce jour, la commune a accordé sa garantie pour des opérations en lien avec le logement social et également :

- une garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt)
- deux garanties d'emprunt pour l'association Ecolieu Lacoste, une pour l'achat, l'installation de serres agricoles et l'aménagement de locaux administratifs à hauteur de 15 000 € (garantie à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt) et une accordée fin 2024 pour l'aménagement intérieur d'un hangar à hauteur de 37 500 € (garantie également à hauteur de 50 % du montant de l'emprunt), ce dernier prêt n'est pas encore mis en œuvre.

**c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €**

### BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000 EUROS

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	137 393 €
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	95 000 €

**- liste des délégataires de service public :**

### LISTE DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement



## - Les indemnités des élus Tarnosiens

En vertu de l'article 93 de la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Le tableau ci-dessous présente les indemnités annuelles en euros au titre de l'année 2024 en fonction des instances dans lesquelles siègent les élus tarnosiens.

	TOTAL INDEMNITES	Mairie	CC Seignanx	CD40	SMPB	SYDEC	SITCOM Cote Sud des Landes	SI PDS	SI AYGAS
	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT	BRUT
DARRAMBIDE	2 959,56	2 959,56							
DOMET	9 771,48	9 771,48							
DUBERT	9 771,48	9 771,48							
DUFAU	29 896,56	9 771,48	20 125,08						
DUPRE	4 511,17	4 511,17							
GONZALES	16 179,00	9 771,48					6 407,52		
LESPADE	52 354,40	5 975,34	7 546,92	27 129,50	7 090,68	4 611,96			
MABILLET	32 079,24	24 981,14	5 618,26						1 479,84
MOUNIER	9 771,48	9 771,48							
NOGARO	4 153,84	2 225,73	1 928,11						
ORDUNA	8 220,51	8 220,51							
PERRET	18 512,04	9 771,48					8 740,56		
PICAT	2 285,44	2 285,44							
SAUBIETTE	8 219,88	8 219,88							
TROISVALLETS	7 545,75	7 545,75							

Ces indemnités sont calculées en appliquant un taux plafond légal à l'indice brut 1027 de la fonction publique territoriale. Pour une ville de 13 000 habitants, les taux plafond se montent respectivement à 65 % pour le Maire (soit 2 671,84 € brut) et 27,5 % pour les adjoints (1 130,39 € brut).

En janvier 2015, décision assez unique en France, les élus tarnosiens avaient décidé de réduire de 200 €/mois leurs indemnités et avaient alors adopté les taux respectifs de 59,74 % (mairie), 19,81 % (adjoints) et de 6 % pour les conseillers municipaux délégués. Par délibération du 4 juin 2020, les élus tarnosiens actuels ont confirmé ces taux.

Sur les exercices 2015-2024, ce renoncement des élus à bénéficier de l'intégralité de leurs indemnités aura permis à la Ville d'économiser environ 280 000 € sur 10 ans. **Pour l'exercice 2025, l'économie s'élève à plus de 32 000 €.**



# Les données synthétiques de la situation financière de la Commune

Population 2025: 13 229 habitants

Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTE ADMINISTRATIF	
	TARNOS 2025 chiffres BP	TARNOS 2024 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE 2023 (compte des communes)	TARNOS CA 2023 (comptes des communes)
POPULATION	13 229 hab	13 225 hab	10 000 à 20 000 hab	13 234 hab
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 751,83	1 711,91	1 225	1 532
2 Produit des impositions directes / population	797,49	782,08	646	739
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 923,80	1 903,50	1 476	2 104
4 Dépenses d'équipement brut / population	1 005,20	1 101,51	394	491
5 Encours de la dette / population	727,15	811,22	801	811
6 Dotation globale de fonctionnement / population	0,00	0,00	180	2
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	60,24%	59,37%	58,80%	61,67%
9 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,47%	94,34%	91,20%	93,16%
10 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	52,30 %	57,87%	25,70%	50,92%
11 Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	37,80%	42,62%	55,87%	43,00%

Chiffres comptes des communes

Chiffres DGCL

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 11 en pourcentage

**Ratio 9 : capacité de la collectivité à financer l'investissement** une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée .

a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

**Ratio 10 : effort d'équipement de la collectivité relativement à ses ressources**

**Ratio 11 : charge de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.**



## LE BUDGET ANNEXE DU POLE DES SERVICES

Ce budget annexe porte sur les dépenses et les recettes du bâtiment du pôle des services Jean Bertin.

### En fonctionnement : 502 000 €

► en dépenses : l'entretien et les charges à caractère général (110 000 €), les autres charges de gestion courante (7 000 €), les intérêts de la dette (3 500 €), la dotation aux amortissements (225 000 €), virement à la section d'investissement (156 500 €).

► en recettes : locations des bureaux et des salles de réunions (145 000 €), subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune (265 000 €), les écritures d'ordre pour les reprises de subventions (92 000 €)

### En investissement : 492 000 €

► en dépenses :

1) 8 240 € de restes à réaliser 2024 et **117 500 € de nouveaux programmes** d'investissement :

→ intervention sur le système de chauffage/climatisation

→ MOE extension bureau et production EOLE dans salle de restauration

→ remplacement bloc porte chaufferie terrasse

→ sécurisation du quai de livraison EOLE

→ peinture couloir R+2

→ moquette salle de réunion

2) 174 863 € de remboursement de capital de la dette (170 000 €) et de restitution de cautions.

3) 99 396,90 € de déficit antérieur reporté

4) 92 000 € d'écritures d'ordre pour les reprises de subventions

► en recettes

1) l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2024 : 108 744,16 €

2) le virement de la section de fonctionnement : 156 500 €

3) la dotation aux amortissements : 225 000 €

4) des encaissements de cautions : 1 756 €

**Le budget 2025 s'équilibre à la somme de 994 000 €**



## LA DETTE DU PÔLE DES SERVICES

3 emprunts sont en cours sur le budget du pôle des services. Il s'agit d'emprunts à taux fixe d'une durée de 20 ans, les 2 plus importants arrivant à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027.

### ENCOURS DETTE BUDGET DU POLE DES SERVICES BERTIN AU 31/12 DE L'EXERCICE (en milliers d'euros)

